

6- Si vous avez répondu oui à l'une des questions 4 ou 5, merci d'indiquer les garanties prioritaires dont vous souhaiteriez bénéficier (Numérotez de 1 à 8) :

- soins médicaux courants et pharmacie
- hospitalisation (forfait journalier et chambre particulière)
- dépenses liées à des problèmes de vue (lunettes, lentilles...)
- dépenses liées à des problèmes d'audition (audioprothèses...)
- dépenses liées à des soins dentaires (orthodontie, prothèses, implants...)
- ostéopathie, homéopathie, médecines douces
- psychologue
- autres, précisez :

7- Quelle est la composition de votre foyer ?

Adulte/enfant	Age	Situation professionnelle (scolaire, étudiant, salarié, retraité, indépendant...)
<i>Exemple : Adulte</i>	<i>65</i>	<i>retraité</i>

8- Vos questions / vos commentaires

.....

.....

.....

Le CCAS de Brécé vous remercie de votre participation.

NB : Les informations recueillies sont confidentielles. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'étude préparatoire à la mise en œuvre d'une complémentaire santé négociée.



Une
complémentaire
santé pour tous

CCAS de BRÉCÉ



Chacun a droit à une complémentaire santé de qualité

Principe :

- Permettre à tous les Brécéens de bénéficier d'une offre de complémentaire santé collective négociée à des conditions attractives
- Accompagner l'adhésion des habitants qui le souhaitent

Nos dépenses de santé sont remboursées par une assurance maladie obligatoire, mais une partie des frais reste à notre charge. Cette part peut être remboursée par une complémentaire santé si nous avons préalablement souscrit une assurance à cet effet.

Depuis 2016, la loi impose aux entreprises du secteur privé de proposer à leurs salariés une complémentaire santé et de contribuer à son financement en prenant en charge au moins 50 % de la cotisation. Mais qu'en est-il des **autres salariés, artisans, commerçants, retraités, étudiants, exploitants agricoles, demandeurs d'emploi, invalides, personnes sous tutelle... ?**

Chacun doit souscrire un contrat individuel correspondant à ses besoins mais qui peut se révéler onéreux et peser sur son budget...

Depuis quelques années, certaines communes (ou CCAS) proposent un contrat collectif pour leurs habitants, souvent appelé « **mutuelle communale** ». L'objectif du CCAS de Brécé est le suivant : si un nombre suffisant de Brécéens est intéressé, le CCAS étudiera plusieurs offres de prestataires santé et sera en mesure de proposer à tous des contrats avec plusieurs niveaux de garantie à tarif négocié.

Votre CCAS réfléchit à ce projet et a besoin de vos témoignages avant de mener une étude plus approfondie et de lancer une consultation auprès des assurances et mutuelles santé. Si le projet se concrétise, nous vous inviterons à une **réunion publique courant d'année 2019.**

Nous précisons que le CCAS ne prendra en charge que le coût de l'organisation, de la communication et la mise en œuvre de la négociation. Les cotisations resteront à la charge de l'assuré. Le CCAS n'apportera aucune aide financière pour le paiement des cotisations.

Nous vous proposons donc de compléter le questionnaire ci-après et le rapporter à l'accueil de la Mairie avant le 31 mars prochain, ou à le retourner par email à l'adresse suivante : accueil@mairie-brece.fr

Nous comptons sur votre participation ! Merci.

Le Président du CCAS
Jean-Paul GÉRARD

NB : Les informations recueillies sont confidentielles. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'étude préparatoire à la mise en œuvre d'une complémentaire santé négociée.

Vos coordonnées (facultatif, uniquement si vous souhaitez être recontacté).

Nom : Prénom :

Adresse : Téléphone :

Courriel :

1- Avez-vous déjà une complémentaire santé ?

oui non

Si oui, est-ce...

une complémentaire santé obligatoire liée à votre employeur ?

une complémentaire santé individuelle ?

la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ?

l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) ?

autre ?

Nom de votre complémentaire santé (facultatif).....

2- Etes-vous satisfait(e) de votre complémentaire santé actuelle ?

oui non

Si non, pourquoi ?

faible taux de remboursement

trop chère

inadaptée à vos besoins personnels

autre.....

3- Si vous n'avez pas de complémentaire santé, pourquoi ?

trop coûteux

pas vraiment nécessaire

autre :

4- Si vous n'avez pas de complémentaire santé, seriez-vous prêt à adhérer à une complémentaire santé proposée dans le cadre d'une offre collective ?

oui non

5- Si vous avez déjà une complémentaire santé, seriez-vous prêt à en changer ?

oui non